



N° 352/2021/MFPTDS/SG

Lomé, le 26 AOUT 2021

COMMUNIQUE

Le Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social informe qu'un concours interne et externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (ENA), est ouvert à l'intention des togolais des deux sexes, uniquement pour le cycle III.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à Lomé et à Kara, à l'Ecole nationale d'administration et à la direction régionale du travail et des lois sociales de Kara, respectivement, à compter du **30 août 2021**. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **13 septembre 2021 à 17h 00**.

Les dates retenues pour les épreuves écrites d'admissibilité sont les **06 et 07 octobre 2021** dans les centres de Lomé et de Kara.

Les autres conditions et modalités du concours peuvent être consultées dans le quotidien national « Togo Presse » ou aux lieux de dépôt des dossiers ci-dessus indiqués.

Fait à Lomé, le 26 AOUT 2021



Gilbert B. BAWARA
Gilbert B. BAWARA



ARRETE N° 2848 /MFPTDS
portant ouverture du concours interne et externe
d'entrée au Cycle III de l'Ecole Nationale
d'Administration (ENA), session des 06 et 07
octobre 2021 (promotion 2021-2023)

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

Vu l'ordonnance n°79-27/PR-ENA du 05 juillet 1979 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration ;

Vu l'ordonnance n°81-03/PR-ENA du 1^{er} avril 1981 modifiant et complétant l'ordonnance n°79-27/PR-ENA du 05 juillet 1979 ;

Vu la loi n°2013-002/PR du 21 janvier 2013 portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2015-120/PR du 14 décembre 2015 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n°2020-076/PR du 28 septembre 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du Gouvernement complété par le décret n° 2020-090/PR du 02 novembre 2020.

Considérant les nécessités de service,

A R R E T E :

Article 1^{er} : Un concours interne et externe d'entrée au cycle III de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) est ouvert dans les centres de Lomé et de Kara aux candidats de nationalité togolaise des deux sexes, dans les options suivantes :

- administration générale ;
- administration scolaire et universitaire ;



- administration du travail et des lois sociales ;
- gestion des services de santé ;
- gestion des collectivités locales.

Article 2 : Les dates d'écrit sont prévues pour les **06 et 07 octobre 2021** dans les centres de Lomé et de Kara.

Article 3 : Le concours comporte :

I. DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE, DONT :

1. Des épreuves communes à toutes les options :

- Une dissertation portant sur un sujet d'ordre général (durée : 4 heures, coefficient 4) ;
- Une épreuve de culture générale ou d'instruction civique (durée : 1 heure, coefficient 1).

2. Des épreuves de spécialité :

Option administration générale :

- Organisation administrative togolaise (durée : 3 heures, coefficient 3) ;
- Droit constitutionnel et institutions politiques togolaises (durée : 3 heures, coefficient 3) ;

Option administration scolaire et universitaire :

- Système éducatif togolais (durée : 3 heures, coefficient 3) ;
- Administration scolaire et universitaire (durée : 3 heures, coefficient 3) ;

Option administration du travail et des lois sociales :

- Droit du travail (durée : 3 heures, coefficient 3) ;
- Protection sociale (durée : 3 heures, coefficient 3) ;

Option gestion des services de santé

- Comptabilité publique (durée : 3 heures, coefficient 3) ;
- Gestion des services de santé (durée : 3 heures, coefficient 3) ;

Option gestion des collectivités

- Décentralisation et gouvernance locale (durée : 3 heures, coefficient 3) ;
- Droit administratif (durée : 3 heures, coefficient 3).



A. EPREUVES ORALES

Les épreuves orales se déroulent sous la forme d'une conversation de 15 à 20 minutes avec les membres du jury, (coefficient 4). Elles portent sur la capacité de communication du candidat, sa maîtrise de l'administration et des services publics.

Article 4 : Conditions à remplir :

Candidats étudiants :

- Etre de nationalité togolaise ;
- Etre âgé de trente (30) ans au plus à la date du concours ;
- Etre titulaire du diplôme prévu au tableau en annexe ;
- N'avoir jamais passé ledit concours plus de trois (03) fois.

Candidats fonctionnaires

- Etre de nationalité togolaise ;
- Etre âgé de quarante-cinq (45) ans au plus à la date du 1^{er} janvier 2021 ;
- Etre fonctionnaire titularisé dans la catégorie A2 avec six (06) ans au moins de services effectifs au 1^{er} janvier 2021 et avoir un diplôme de base en lien avec la spécialité prévue en annexe ;
- N'avoir jamais passé ledit concours plus de trois (03) fois.

Article 5 : Aucune dérogation n'est accordée aux conditions ci-dessus mentionnées.

Article 6 : Les dossiers de candidature comportant les pièces ci-après sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social :

1. une demande manuscrite signée du candidat et timbrée à 500 FCFA (timbre fiscal) indiquant le centre d'écrit et l'option choisie ;
2. une copie certifiée conforme timbrée de l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
3. une copie certifiée conforme timbrée ou un duplicata du certificat de nationalité togolaise ;
4. une copie certifiée conforme timbrée du diplôme requis pour l'option (les relevés de notes ne sont pas autorisés) ;
5. un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois (**candidats étudiants**) ;



6. un certificat médical d'aptitude au poste datant de moins de trois (03) mois délivré par un médecin ;
7. une copie de l'acte portant nomination ou intégration dans la catégorie A2 (**candidats fonctionnaires**) ;
8. une attestation de prise de service (**candidats fonctionnaires**) ;
9. une autorisation de l'année en cours du ministre de tutelle portant mention de l'option retenue (**candidats fonctionnaires**) ;
10. deux (02) photos d'identité ;
11. une quittance de **cinq mille (5000) FCFA** pour les candidats étudiants et **six mille (6000) FCFA** pour les candidats fonctionnaires, attestant le paiement des droits d'inscription au concours payables à Lomé, à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) ou à la direction régionale du travail et des lois sociales de Kara.

Article 7 : Les dossiers de candidature sont déposés à compter du **30 août 2021**, à l'Ecole nationale d'Administration (ENA) ou à la Direction régionale du travail et des lois sociales de Kara, après acquittement des droits d'inscription.

Article 8 : La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **13 septembre 2021 à 17h 00**, heure locale.

Article 9 : Le nombre de postes ouverts au concours est de **quatre-vingt-cinq (85)** répartis selon le tableau en annexe.

Article 10 : L'appel des candidats est prévu à **06h 30 mn**.

Article 11 : L'accès à la salle d'examen est subordonné à la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Article 12 : Tout candidat inscrit dans un centre donné est tenu de composer dans ce même centre.

Article 13 : Les candidats retenus à l'issue du concours sont tenus de rejoindre l'Ecole Nationale d'Administration suivant la date de la rentrée, fixée au lundi, **15 novembre 2021**, faute de quoi ils sont considérés comme démissionnaires et remplacés conformément à la réglementation en vigueur.



Article 14 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République Togolaise.

Lomé, le **26 AOUT 2021**

Le Ministre

SIGNE

Gilbert B. BAWARA

AMPLIATIONS

CAB / PR (C.R.)	1
CAB / PM (C.R.)	2
CAB / MFPTDS	2
SG/MFPTDS	2
ENA	4
DGFP	2
MEF	1
FINANCES	3
DNCF	1
TRESOR	1
DGBF	1
Radio-Lomé (diffusion)	2
Radio-Kara (diffusion)	2
Togo-Presse (Publication)	2
DR / MFPTDS	10
Préfectures	35
Sous-Préfectures	2
JORT	1



Pour ampliation
Le Secrétaire général

Atissim ASSIH

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR OPTION RETENUS

Options	Candidats étudiants	Candidats fonctionnaires	Effectif total
Administration générale	15	10	25
Administration du travail et des lois sociales	5	5	10
Administration scolaire et universitaire	0	10	10
Gestion des services de santé	3	7	10
Gestion des collectivités territoriales	25	05	30
Total	48	37	85

